



FICHE D'ACTUALITÉ #33



Novembre 2025

L'Allemagne

La coopération franco-allemande dans le domaine de la défense

Résumé

- La coopération franco-allemande en matière de défense, initiée par le Traité de l'Élysée en 1963 et renforcée par celui d'Aix-la-Chapelle en 2019, illustre une volonté constante de rapprochement politique et stratégique entre Paris et Berlin malgré des visions parfois divergentes de la sécurité européenne.
- Les grands programmes industriels conjoints, comme le « Système de combat aérien du futur » (SCAF) et le « char du futur » (MGCS), incarnent l'ambition d'une base industrielle de défense européenne, mais révèlent aussi les tensions persistantes liées aux cultures stratégiques nationales, aux besoins opérationnels et aux équilibres industriels.
- Sur le plan opérationnel, la Brigade franco-allemande constitue un cadre unique d'interopérabilité et un laboratoire concret d'intégration militaire européenne, particulièrement pertinent dans un contexte de recomposition des équilibres de sécurité en Europe.

Cette fiche d'actualité se penche sur l'histoire de la coopération franco-allemande dans le domaine de la défense, en revenant sur son histoire depuis 1963, année de signature du Traité de l'Élysée, qui définit le cadre d'une coopération entre la France et l'Allemagne dans divers domaines. Ensuite, elle éclaire les défis auxquels les deux pays font face dans leur coopération industrielle. Enfin, elle met en lumière la coopération opérationnelle ainsi que les perspectives et enjeux pour une « Europe de la défense » efficace.

Contexte – Une relation chargée d'histoire

Le traité de l'Élysée signé le 22 janvier 1963 par le chancelier allemand, Konrad Adenauer, et le président français, Charles de Gaulle, définit le cadre d'une coopération entre l'Allemagne et la France dans divers domaines, notamment les relations internationales, la défense mais aussi l'éducation. L'objectif premier de ce traité est d'entériner la relation de confiance et d'amitié entre les deux anciens « ennemis héréditaires », à peine dix ans après le début de la réconciliation, amorcée par les premiers pas vers la création de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA).

Le traité établit notamment un programme pour l'organisation de sommets militaires ou intergouvernementaux, afin de soutenir la coopération. Pour la France, l'objectif principal de ce traité, au-delà de l'amitié franco-allemande, est la construction d'un bloc européen indépendant, à la fois des Etats-Unis et de l'Union soviétique, dans un contexte de Guerre froide. Cependant, lors de la ratification du traité, le parlement allemand, le *Bundestag*, adopte un préambule réaffirmant « l'étroite association entre l'Europe et les États-Unis d'Amérique » ainsi que « la défense commune dans le cadre de l'Alliance de l'Atlantique Nord », marquant ainsi la volonté de la RFA de maintenir

son ancrage atlantique et venant relativiser les ambitions d'autonomie stratégique portées par la France¹.



Figure 1 – Konrad Adenauer et Charles de Gaulle lors de la signature du Traité de l'Elysée, en janvier 1963 (Source : <https://www.rfi.fr/fr/europe/20130120-il-y-50-ans-le-traite-elysee-france-allemagne-de-gaulle-adenauer-couple-seconde-guerre-mondiale>)

En conséquence, les relations franco-allemandes se tendent à nouveau et la concrétisation des dispositions en matière de politique étrangère ont du mal à être réalisées. Par ailleurs, en octobre 1963, le chancelier Konrad Adenauer est remplacé par Ludwig Erhard, un atlantiste convaincu. La concrétisation du traité est donc orientée vers d'autres champs, en dehors de la défense. Par exemple, en matière d'éducation, l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ) devient un acteur clé, qui développe les échanges entre jeunes des deux pays œuvrant ainsi pour le rapprochement des deux cultures. Ensuite, au cours des années 1970, le couple Giscard-Schmidt redonne un élan à la cause franco-allemande en instituant une logique de concertation presque systématique. Les deux chefs d'Etat codirigent l'adoption d'un mécanisme européen destiné à réduire les fluctuations des taux de change entre les pays membres de la Communauté européenne. Après eux, le couple Mitterrand-Kohl œuvre pour une réconciliation symbolique entre les deux pays qui renforce la coopération entre la France et l'Allemagne.



Figure 2 – François Mitterrand et Helmut Kohl rendent hommage à Verdun aux victimes des deux guerres mondiales, en septembre 1984 (Source : https://european-union.europa.eu/principles-countries-history/history-eu/eu-pioneers/helmut-kohl-and-francois-mitterrand_fr)

¹ Préambule à la loi portant ratification du traité franco-allemand voté par le Bundestag, 15 juin 1963, https://www.assemblee-nationale.fr/14/evenements/50-ans-traite-elysee/Elysee_preamble.pdf, consulté le 18 novembre 2025.

En 1988, la France et la RFA signent un protocole additionnel au Traité de l'Elysée, qui marque à nouveau un renforcement de la coopération franco-allemande dans les domaines de l'économie et de la défense. Celui-ci institue d'une part un Conseil économique et financier franco-allemand, organe de coordination des politiques économiques des deux pays réunissant les ministres de l'Economie et des Finances ainsi que les gouverneurs de banques centrales. D'autre part, le protocole ajoute un Conseil franco-allemand de défense et de sécurité dont l'objectif est d'assurer la coordination des Ministères des Affaires étrangères et de la Défense ainsi que de contribuer au développement de la défense européenne. Ce Conseil réunit deux fois par an le président de la République, le chancelier allemand, les ministres des Affaires étrangères et de la Défense ainsi que le chef d'Etat-major français et l'inspecteur général de l'armée allemande, la *Bundeswehr* et favorise ainsi le dialogue entre les deux pays. En plus de cela, de nombreuses initiatives d'échanges de personnels sont développées, comme par exemple l'échange entre officiers de l'Ecole spéciale militaire de Saint Cyr et les *Offizieranwärter* allemands qui a lieu chaque année depuis 2012.

Le 22 janvier 2019, soit 56 ans après la signature du traité de l'Elysée, un nouveau traité est signé à Aix-la-Chapelle entre la France et l'Allemagne. L'objectif de celui-ci est de compléter et de renforcer le traité de l'Elysée. C'est notamment dans le domaine de la politique étrangère et de sécurité que les Allemands et les Français entendent davantage unifier leur coopération. Pour cela, les deux pays s'engagent à mettre en œuvre le nouveau traité autour de 15 projets prioritaires, dont le suivi est assuré par le Conseil des ministres franco-allemand, une organisation elle-même créée en 2003 et se réunissant une à deux fois par an. Un de ces projets phares est la coopération accrue au sein du Conseil de sécurité des Nations Unies, visant à coordonner le plus possible les positions françaises et allemandes. En outre, le texte indique que « les deux Etats se consultent régulièrement à tous les niveaux avant les grandes échéances européennes, en cherchant à établir des positions communes et à convenir de prises de paroles coordonnées de leurs ministres. Ils se coordonnent sur la transposition du droit européen dans leur droit national. »



Figure 3 – Friedrich Merz et Emmanuel Macron à la suite du Conseil des ministres franco-allemands à Toulon, août 2025 (Source : <https://euractiv.fr/news/macron-et-merz-promettent-un-nouvel-elan-pour-lue-grace-a-un-programme-economique-commun/>)

Malgré cette volonté d'une prise de décision plus coordonnée dans le domaine de la sécurité et de la défense, l'invasion de l'Ukraine par la Russie en 2022 pèse sur les relations franco-allemandes au cours des trois dernières années. En effet, en 2022, Olaf Scholz prononce son discours sur la *Zeitenwende* (changement d'époque) à Prague et non à Paris. Ces difficultés sont en partie liées à des différences structurelles entre les deux pays, notamment la marge de manœuvre réduite du chancelier concernant les questions de défense². A cela s'ajoutent des divisions politiques internes qui empêchent les partenaires de coalition allemands d'arriver à une position commune au sein des

² A ce sujet, voir la dernière fiche d'actualité : DER, « Le réarmement allemand », *Fiche d'actualité n°32, IHEDN*, octobre 2025.

organisations supranationales, notamment l'UE. Ces dernières années, l'abstention allemande sur des sujets importants (notamment les questions de politique étrangère et de sécurité) a ainsi été surnommée « *German vote* » à Bruxelles. Ce phénomène est un obstacle à la coordination des politiques de sécurité et de défense entre la France et l'Allemagne. L'actuel chancelier, Friedrich Merz, cherche à y remédier en mettant en avant sa volonté d'un renouveau du couple franco-allemand. Depuis son arrivée au pouvoir en mai 2025, les deux chefs d'Etat multiplient les annonces de coopération, notamment à l'occasion du 25^e Conseil des ministres franco-allemand qui a lieu en août 2025 à Toulon. A la suite de celui-ci, deux projets franco-allemands permettant de renforcer la lutte contre la désinformation sont adoptés³.

Analyse – Une coopération industrielle parfois difficile

Les coopérations industrielles internationales sont souvent très complexes. Le projet d'Airbus A400 Atlas, un avion de transport militaire polyvalent, en est un bon exemple. Conduit en coopération à 6 pays (la France, l'Allemagne, l'Espagne, le Royaume-Uni, la Turquie et la Belgique) le projet sélectionné en 2000 connaît de nombreux retards et surcoûts. L'avion est finalement certifié pour un usage militaire en août 2013.

Aujourd'hui, les défis qui attendent la coopération de défense franco-allemande sont nombreux. Au niveau industriel, le traité d'Aix-la-Chapelle de 2019 a officiellement donné un nouvel élan à deux grands projets d'armement franco-allemands : le « Main Ground Combat System » (MGCS), surnommé le « char du futur » et le « Système de combat aérien du futur » (SCAF). Le MGCS vise à remplacer les chars de combat en dotation dans les parcs militaires des deux pays : les Leopard 2 côté allemand et les Leclerc côté français. Coordonné par l'Allemagne, le MGCS ne vise pas à réaliser un seul véhicule blindé de combat mais une série de systèmes conçus autour dudit véhicule. Il devrait être développé et fabriqué par KNDS (une société holding fondée en 2015 par le fabricant d'armes allemand KMW et l'entreprise française de défense Nexter Systems) et Rheinmetall, qui a rejoint le projet en 2019. L'arrivée de Rheinmetall dans le MGCS n'a pas été sans tensions entre Paris et Berlin car la direction du développement des différents piliers du programme ainsi que la production industrielle devaient initialement être réparties à parts égales entre les deux pays. Finalement, un accord a été conclu : Nexter, KMW et Rheinmetall dirigent chacun le développement d'un tiers des piliers du programme, avec la garantie que Nexter fabriquera 50 % des systèmes comme convenu initialement, tandis que l'autre moitié sera répartie entre les deux contractants allemands. La première unité de production devrait sortir de la chaîne de montage en 2045. Parallèlement, Rheinmetall s'est aussi rapproché du fabricant italien, Leonardo, afin de construire des chars de type « Panther » qui pourraient être livrés à l'armée italienne d'ici trois ans – un projet qui fragilise quelque peu la réalisation du MGCS.

Le Système de combat aérien du futur (SCAF) prévoit quant à lui d'établir un ensemble de systèmes d'armes aériens interconnectés. Impliquant désormais la France et l'Allemagne mais aussi l'Espagne et la Belgique (membre observateur) la coopération s'avère plus difficile. Ce projet vise à doter la France, l'Allemagne et l'Espagne d'un avion chasseur de sixième génération pour remplacer progressivement le Rafale de Dassault et l'Eurofighter – ce dernier étant déjà un projet européen. Reposant sur trois piliers : un avion chasseur de nouvelle génération, des drones et un logiciel, le SCAF est bien plus qu'un avion de chasse mais plutôt un « système de systèmes ». Il connaît cependant une série de perturbations entre industriels français et allemands. Dassault cherche à obtenir la priorité sur le pilier avion chasseur mais celui-ci représente à lui seul 60 à 80 % du projet – alors que la France paye autant que les autres partenaires, c'est-à-dire 33 %. A cela s'ajoutent d'autres différences qui ne sont pas anodines : pour la France, l'une des spécificités de ce futur système est sa capacité à opérer depuis et vers un porte-avions et d'être en mesure de porter l'arme nucléaire. Cette dimension ne concerne pas les Espagnols et les Allemands. Le projet étant déjà bien avancé, un abandon du projet représenterait

³ Elysée, Conseil des ministres franco-allemand: initiatives phares en matière de coopération bilatérale, <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2025/09/02/conseil-des-ministres-franco-allemand-initiatives-phares-en-matiere-de-cooperation-bilaterale>, consulté le 19 novembre 2025.

des pertes financières importantes et remettrait en cause les efforts politiques pour l'accélération d'une « Europe de la défense ».

Perspectives – La brigade franco-allemande, vecteur d'intégration européenne ?

Au niveau opérationnel, la coopération franco-allemande est également fortement institutionnalisée depuis la fin de la Guerre froide. En effet, une brigade franco-allemande (BFA) a été mise sur pied en 1989 à la suite d'une initiative conjointe de François Mitterrand et d'Helmut Kohl. Comportant des unités allemandes, des unités françaises et des unités mixtes, son état-major est situé à Mülheim, en Allemagne. La BFA est aujourd'hui composée de 5 400 soldats, dont 40 % de Français et 60 % d'Allemands. La Bosnie a été le premier théâtre d'opération extérieure où des unités françaises et allemandes ont été envoyées en tant que forces de stabilisation, six ans après la création de la brigade. Cette dernière a ensuite été engagée en Afghanistan et au Kosovo.

Aujourd'hui, la BFA a franchi une nouvelle étape en passant sous commandement de l'OTAN et en étant mise à disposition du corps d'armée multinational Nord-Est de Stettin, en Pologne. L'unité participera à des exercices otaniens en Europe de l'Est dès cette année et pourrait réaliser sa première mission sur le flanc est de l'Alliance dès l'année suivante. La coopération entre les deux pays s'étend aussi au domaine aérien : il existe également un escadron de transport franco-allemand, créé en 2021, stationné à Evreux. Les militaires y travaillent en binôme franco-allemand dans tous les domaines.

Dans le contexte stratégique actuel, marqué par la dégradation de l'environnement sécuritaire européen et la montée des attentes vis-à-vis d'une défense européenne plus intégrée, ces unités franco-allemandes représentent un outil concret d'expérimentation et d'interopérabilité. En réunissant au quotidien personnel, procédures et matériels issus de deux armées aux cultures stratégiques différentes, elles constituent un laboratoire de coopération européenne en matière de défense, dont les enseignements peuvent nourrir les efforts plus larges de construction d'une capacité européenne commune.

Pour aller plus loin

- Delphine Deschaux-Dutard. *French-German Military Cooperation and European Defence*. Routledge, 2025.
- Emil Archambault, « How FCAS Can Move Forward », *DGAP*, 5 août 2025. <https://dgap.org/en/research/publications/how-fcas-can-move-forward>

Bibliographie

Cette fiche s'appuie sur des informations recensées dans les sources suivantes :

Emil Archambault, « How FCAS Can Move Forward », DGAP, 5 août 2025.
<https://dgap.org/en/research/publications/how-fcas-can-move-forward>

Direction générale de l'armement. « Jewel: la France et l'Allemagne posent la première pierre d'une capacité européenne d'alerte avancée », 24 octobre 2025, consulté le 29 octobre 2025. <https://www.defense.gouv.fr/dga/actualites/jewel-france-lallemagne-posent-premiere-pierre-dune-capacite-europeenne-dalerte-avancee>

Elysée. « Conclusions du Conseil franco-allemand de défense et de sécurité », 2 septembre 2025, consulté le 29 octobre 2025.
<https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2025/09/02/conclusions-du-conseil-franco-allemand-de-defense-et-de-securite-1>

France Diplomatie. « Le traité de l'Elysée en 6 questions », mis à jour le 23 décembre 2024, consulté le 29 octobre 2025.
<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/allemande/relations-bilaterales/le-trait%C3%A9-de-l-elys%C3%A9e-en-6-questions/#:~:text=D'autre%20part%C2%20le%20trait%C3%A9,la%20culture%20et%20l%C3%A9ducation>

Laurent Geslin, « Macron et Merz promettent un 'nouvel élan' pour l'UE grâce à un programme économique commun », Euractiv, 29 août 2025. <https://euractiv.fr/news/macron-et-merz-promettent-un-nouvel-elan-pour-lue-grace-a-un-programme-economique-commun/>

Laurent Lagneau, « Paris et Berlin envisagent de développer un réseau de radars terrestres d'alerte avancée, via le projet JEWEL », Zone militaire, Opex 360, 1^{er} septembre 2025. <https://www.opex360.com/2025/09/01/paris-et-berlin-envisionnent-de-developper-un-reseau-de-radars-terrestres-dalerte-avancee-via-le-projet-jewel/>

Ministère des Armées, Armée de terre, « Brigade franco-allemande », consulté le 29 octobre 2025.
<https://www.defense.gouv.fr/terre/unites-larmee-terre/nos-brigades/brigade-franco-allemande-bfa/brigade-franco-allemande>

Ministère des Armées, Actualités, « Montée en puissance de la brigade franco-allemande », 6 février 2025, consulté le 29 octobre 2025.
<https://www.defense.gouv.fr/actualites/montee-puissance-brigade-franco-allemande#:~:text=Avec%20l%C3%A9volution%20du%20contexte,exercice%20Feldberg%202022%20en%20Allemagne>

Johanna Möhring, « Des jumeaux mal en point: le SCAF et le Char du futur et la coopération franco-allemande », IFRI, 4 décembre 2023. <https://www.ifri.org/fr/etudes/des-jumeaux-mal-en-point-le-scaf-et-le-char-du-futur-et-la-cooperation-franco-allemande>

Léo Pélia-Pégné, « Tensions Dassault-Airbus, intérêts divergents... Qu'est-ce qui cloche avec l'avion de chasse du futur européen, le Scaf? », Interventions médiatiques, IFRI, 3 septembre 2025.
<https://www.ifri.org/fr/presse-contenus-repris-sur-le-site/tensions-dassault-airbus-interets-divergents-quest-ce-qui-cloche>

Jacob Ross, Nicolas Téterchen, « La brigade franco-allemande et la relance de la défense européenne », IFRI, 8 avril 2025.
<https://www.ifri.org/fr/briefings/la-brigade-franco-allemande-et-la-relance-de-la-defense-europeenne>

Toute l'Europe, « Qu'est-ce que le traité d'Aix-la-Chapelle ? », mis à jour le 1^{er} juin 2021, consulté le 29 octobre 2025.
<https://www.touteurope.eu/vie-politique-des-etats-membres/qu-est-ce-que-le-trait%C3%A9-d-aix-la-chapelle/>

Toute l'Europe, « Qu'est-ce que le traité de l'Elysée ? », mis à jour le 21 janvier 2025, consulté le 29 octobre 2025.
<https://www.touteurope.eu/vie-politique-des-etats-membres/qu-est-ce-que-le-trait%C3%A9-de-l-elysee/>